

DÉLIBÉRATION N° 1

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2022**

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13 ,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le budget initial au titre de l'exercice 2023, comprenant une augmentation des redevances d'occupation de **2 %**.

Fait à Montreuil, le 15 décembre 2022

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Présentation du budget initial 2023

Le budget initial 2023 (BI) soumis au conseil d'administration électronique des 14 et 15 décembre 2022 s'élève à :

- **12 298 218 €** de recettes
- **12 932 100 €** de dépenses en autorisations d'engagements (AE) et à **14 649 600 €** en crédits de paiements (CP).

Le BI détermine pour chaque enveloppe de dépenses le volume d'AE/CP nécessaires et prévoit les recettes pour l'exercice à venir.

Le tableau ci-dessous reprend les données portées aux budgets initiaux de l'EPA Masse sur les trois dernières années comparativement aux projections 2023. Le budget initial 2023 affiche pour la quatrième année consécutive un déficit budgétaire conséquent, lié pour l'essentiel aux travaux immobiliers prévus dans le cadre de la programmation immobilière cadre (PIC) et à l'augmentation du coût des énergies et des matériaux.

(en €)	BI 2020	BI 2021	BR II 2022	BI 2023
Prévisions de recettes	12 132 515	11 435 500	12 286 805	12 298 218
Prévisions de dépenses (CP)	16 392 120	15 755 306	16 392 120	14 649 600
Solde budgétaire	-4 259 605	-4 319 806	-4 105 315	-2 351 382
Solde exécuté	-492 669	-1 260 973	-	-

Pour rappel, au titre des dépenses, la ventilation s'effectue sur trois destinations :

- Destination 1 : gestion locative et habitabilité des logements
- Destination 2 : gestion et entretien du patrimoine immobilier
- Destination 3 : fonctions support

Le détail des crédits budgétaires est présenté en annexes I et II. L'annexe III reprend quant à elle les prévisions d'encaissement et de décaissement des dépôts de garantie, relevant de la seule comptabilité générale.

Après le vote du conseil d'administration, ce budget sera intégré dans le système d'information (SI) financier Y2 à compter du 1^{er} janvier 2023.

I. Prévisions des dépenses en AE et en CP et des recettes

➔ Au titre des dépenses :

Les crédits prévisionnels proposés au BI 2023 ont été établis au plus près des dépenses effectivement réalisables, d'une part en s'appuyant sur la consommation des exercices précédents, d'autre part au vu du contexte international et des besoins programmés sur l'exercice 2023 et des opérations restant à réaliser, notamment celles liées à la programmation immobilière.

Ainsi, l'enveloppe d'AE prévue doit permettre de couvrir au plus près l'estimation des engagements fermes que l'établissement compte passer dans l'année 2023. L'enveloppe de CP a été évaluée compte tenu du rythme des engagements juridiques ; la prévision de CP comprend les prévisions de décaissements sur les engagements nouveaux et sur les engagements antérieurs (*restes à payer*).

➔ Au titre des recettes :

Les prévisions d'encaissement ont été évaluées pour chaque nature de recettes à savoir :

- les ressources propres (loyers, provisions pour charges, remboursements de trop-perçus) ;
- les autres financements de l'État (subvention DGDDI, dégrèvements d'impôts et parts-États).

Au vu des besoins, ces prévisions, tant en dépenses qu'en recettes, pourront être réajustées en cours d'exercice 2023, au moyen d'un budget rectificatif. Le deuxième conseil d'administration de l'année 2023 délibérera sur une appréciation plus fine des soldes budgétaires, à partir du compte financier 2022.

II. Évolution des principaux agrégats entre 2022 et 2023

A. Les plafonds d'emplois

Les contractuels de l'établissement étant désormais gérés par le CSRH de la DGDDI, il n'est pas prévu de plafond d'emploi pour l'exercice 2023.

B. Les autorisations budgétaires

Le tableau des autorisations budgétaires, en annexe, présente, en dépenses, les mouvements inscrits au BI par enveloppe de crédits limitatifs et, en recettes, les montants prévus sur l'exercice 2023.

➔ Les prévisions de dépenses :

Le BI 2023 enregistre une baisse de 9,8 % des autorisations d'engagement et de 10,6 % des crédits de paiement par rapport au BR II 2022. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- **Les dépenses de personnel (AE=CP) :** comme expliqué en amont, les dépenses de personnel viennent à disparaître en totalité sur l'exercice 2023 étant donné que les contractuels de l'EPA sont désormais gérés par le CSRH des douanes suite à l'arrêt du logiciel de paie Girafe.
- **Les dépenses de fonctionnement :** elles atteignent un montant de 9 342 000 € en AE (-0,7 % par rapport au BR II 2022) et 9 559 500 € en CP (-8,2 % rapporté au BR II 2022). De manière générale, les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées sur la

destination 1 par les fluides (en augmentation) et les conventions de réservation (en diminution).

- **Les dépenses d'investissement** : elles atteignent en AE 3 590 100 € et 5 090 100 € en CP. Elles sont en baisse de 26 % en AE par rapport au budget rectificatif n° II 2022. En effet, les opérations liées au Plan de résilience avaient été prises en compte sur l'exercice 2022, tout comme l'augmentation ou le rattrapage de travaux de PI des années antérieures. Le dépôt des appels de fonds étant difficilement prévisible, il est prévu une baisse des CP de 14 %. Le montant sera réévalué à un prochain budget rectificatif qui permettra une meilleure visibilité.

Au regard de ces mouvements, les dépenses inscrites au BI 2023 sont de **12 932 100 € en AE et de 14 649 600 € en CP**, ventilées comme suit par nature :

(en €)	BR II 2022		BI 2023		Variation BI/BR	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	64 000	64 000	0	0	-100,0%	-100,0%
Fonctionnement	9 412 580	10 418 120	9 342 000	9 559 500	-0,7%	-8,2%
Investissement	4 858 500	5 910 000	3 590 100	5 090 100	-26,1%	-13,9%
Total	14 335 080	16 392 120	12 932 100	14 649 600	-9,8%	-10,6%

→ Les prévisions de recettes :

Elles s'élèvent à **12 298 218 €** (*cf. infra*) contre 11 490 805 € au BI 2022 et 12 286 805 € au BR II 2022.

Au vu de ces prévisions de recettes et de dépenses, le BI affiche **un solde budgétaire déficitaire** qui s'établit à **2 351 382 €**, inférieur au BR II 2022 du fait d'une baisse des CP d'investissement pour 2023.

(en €)	BR II 2022	BI 2023	Variation BI/BR (en valeurs)	Variation BI/BR
Total des recettes (1)	12 286 805	12 298 218	11 413	0,1%
Total des dépenses (en CP) (2)	16 392 120	14 649 600	-1 742 520	-10,6%
Solde budgétaire (1)-(2)	-4 105 315	-2 351 382	1 753 933	42,72 %

C. Situation patrimoniale

Le résultat patrimonial issu de ce BI 2023 est **un bénéfice prévisionnel de 506 024 €**, en amélioration de 1 100 345 € par rapport aux prévisions du BR II 2022, qui prévoit une perte de 594 321 €.

Ce résultat de fonctionnement résulte des prévisions de charges et produits qui, après intégration des opérations liées aux amortissements et provisions, atteignent respectivement 13 937 387 € et 14 443 411 € : en comptabilité patrimoniale, les dépenses d'investissement ne sont pas des charges de l'exercice et correspondent à une augmentation du patrimoine de l'établissement.

D. Capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement, qui désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'établissement dans le cadre de son activité, augmente de 1 114 033 € pour atteindre **2 738 718 €** contre 1 624 685 € au BR II 2022. Elle découle du résultat prévisionnel décrit ci-dessus, les dotations et reprises sur amortissement ayant un impact inchangé par rapport au BR II 2022.

Positive, elle contribue ainsi à participer au financement des investissements en atténuant le prélèvement sur le fonds de roulement.

E. Fonds de roulement et trésorerie

À ce stade, le montant inscrit en emplois (investissement) est prévu à hauteur de 5 230 100 € contre 2 914 718 € côté ressources, dont la CAF, générant ainsi une **diminution du fonds de roulement**. Cette dernière est estimée à **2 315 382 €**.

Le **fonds de roulement** est ainsi ramené à un montant prévisionnel de **4 085 163 €** à l'issue du BI 2023.

Quant à la trésorerie, arrêtée au 31 décembre 2021 à 12 021 203 €, elle a été estimée dans le BR II 2022 à 7 945 888 € au 31 décembre 2022. Le présent BI 2023 prévoit, sur cette base, que la trésorerie devrait atteindre **5 630 506 €** au 31 décembre 2023.

Trésorerie exécuté 2021	Trésorerie BI 2022	Trésorerie BR II 2022	Trésorerie BI 2023
12 021 203 €	6 553 405 €	7 945 888 €	5 630 506 €

Pour le BI 2023, les tableaux se basent sur la trésorerie établie lors du BR II 2022.

Au regard de la trésorerie, du fonds de roulement et des nouveaux engagements, la situation financière de l'établissement reste soutenable et les montants prévisionnels présentés ici seront affinés lors du BR 2023 au regard de l'exécuté 2022.

En définitive, l'élaboration du budget initial 2023 s'appuie sur l'évaluation exhaustive des engagements pris ou à prendre par l'établissement, mais également des recettes prévisibles à ce jour.

L'EPA Masse présente ainsi une programmation budgétaire qui lui permet d'honorer ses engagements et de prévoir leurs conséquences budgétaires.

ANNEXE I - Détail des dépenses par destinations

DESTINATION 1. Gestion locative et habitabilité des logements

Evolution des crédits ouverts au BR II 2022 et BI 2023 (en €) sur la destination 1 :

En €	BR II 2022		BI 2023		Evolution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	64 000	64 000	0	0	-100,00 %	-100,00 %
Fonctionnement	5 334 500	5 809 500	5 353 500	5 401 000	0,36 %	-7,03 %
TOTAL	5 398 500	5 873 500	5 353 500	5 401 000	-0,83 %	-8,04 %

Sous destination 1-1. Versements aux bailleurs

Exécuté 2021 en €		BR II 2022		BI 2023	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 675 931	1 651 247	1 360 000	1 835 000	1 240 000	1 287 500

A. Loyers et provisions

Ce poste de dépense concerne les loyers et les provisions pour charges relevant du parc locatif intermédié. Ils sont versés par l'établissement aux bailleurs. Au vu des consommations de l'année 2022 et des prévisions, il est proposé de baisser les dépenses liées aux loyers ainsi qu'aux provisions pour charges de 100 000 €:

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 900 000 € (loyers et provisions pour charges)

B. Régularisation de charges

Ces dépenses correspondent à la différence annuelle entre les provisions pour charges versées par l'établissement aux bailleurs et les charges effectivement payées par ces derniers. Au vu de l'exécution 2021 et de l'état de consommation 2022, les montants sont analogues aux BI et BR 2022.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 60 000 €

C. Réservation de logements

Ce poste de dépenses est prévu pour permettre l'engagement de nouvelles conventions de réservation à hauteur de 280 000 € ainsi que le paiement de conventions passées les années antérieures. Les décaissements prévus pour 2023 s'élèvent à 327 500 €.

Détail des opérations retenues pour l'année 2023 (en €) :

Résidence/en €	AE 2023	CP 2023	Restes à payer	Tranches restantes
Bordeaux Mésolia	0	22 500	0	
Bordeaux Aquitanis	0	25 000	0	
Nouvelles conventions à venir	280 000	280 000		
TOTAL	280 000	327 500	0	-

→ Fonctionnement : AE = 400 000 € / CP = 447 500 €

SYNTHÈSE SOUS-DESTINATION « VERSEMENTS AUX BAILLEURS » (en €)				
Poste de dépense au sein de la sous-destination en €	BR II 2022		BI 2023	
	AE	CP	AE	CP
Loyers et charges	1 000 000	1 000 000	900 000	900 000
Régularisation de charges	60 000	60 000	60 000	60 000
Réservation de logements	300 000	775 000	280 000	327 500
TOTAL	1 360 000	1 835 000	1 240 000	1 287 500

Sous destination 1-2. Versements aux locataires

Exécuté 2021 en €		BR II 2022		BI 2023	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
416 139	412 144	520 000	520 000	550 000	550 000

A. Régularisation des charges locatives

Le montant des crédits dévolus à la régularisation annuelle des charges du parc domanial est déterminé par la différence annuelle entre les provisions pour charges perçues par l'établissement et les charges effectivement payées par les locataires.

Pour 2023, il est proposé d'inscrire le même montant que l'exécuté des années précédentes, soit :

→ Fonctionnement : AE = CP = 450 000 €

B. Part État

Certaines dépenses d'entretien et de fonctionnement des immeubles sont communes à la DGDDI et à la Masse. Ces dépenses sont généralement avancées dans un premier temps par l'établissement et refacturées dans un second temps à l'État.

→ Fonctionnement : AE = CP = 90 000 €

C. Titres annulés des exercices précédents

La facturation des loyers étant centralisée et mensuelle, il se peut que certains appels de redevances d'occupation qui y ont été inclus se retrouvent sans objet après prélèvement. Si, au cours d'un même exercice, un trop-perçu est constaté par l'établissement, il est possible de moduler le prélèvement à venir.

En revanche, lorsque le trop-perçu est relevé sur un exercice antérieur, seuls des remboursements, impliquant décaissements, peuvent être réalisés. Pour 2023, il est proposé de réserver à ce titre un montant de 10 000 € en AE et en CP.

→ Fonctionnement : AE = CP = 10 000 €

Sous destination 1-3. Fluides et énergies

Exécuté 2021 en €		BR II 2022		BI 2023	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 582 315	1 573 703	2 250 000	2 250 000	2 550 000	2 550 000

Cette sous-destination, constituée des consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de fioul représente un poste de dépenses structurelles pour l'établissement. Une part non négligeable de ces dépenses est récupérée sur l'exercice suivant dans le cadre de la régularisation des charges locatives.

Compte tenu de la hausse du prix des énergies en raison du contexte international, il est proposé d'augmenter les dépenses sur ce poste. Aussi, 2 550 000 € ont été prévus, soit 60 % de plus que l'exécuté de l'année 2021.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 2 550 000 €

Sous destination 1-4. Équipements divers au sein des logements

Exécuté 2021 en €		BR II 2022		BI 2023	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
49 763	35 092	70 000	70 000	50 000	50 000

Ce poste englobe les dépenses d'équipements de faible valeur et d'ameublement des logements collectifs, tant en *primo* équipement qu'en remplacement d'équipements existants.

Au vu des consommations antérieures, il est proposé de porter l'enveloppe budgétaire dévolue à cette sous-destination à 50 000 €, montant quasiment identique à l'exécuté 2021.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 50 000 €

Sous destination 1-5. Gardiennage et sécurité

En €	Exécuté 2021		BR II 2022	BI 2023
Nature	AE	CP	AE/CP	AE/CP
Fonctionnement	5 583	4 725	13 500	13 500
Personnel	103 450	103 450	60 000	0

Les dépenses relatives à cette sous-destination sont désormais retracées uniquement sur l'enveloppe de fonctionnement, étant donné que les dépenses de personnel sont prises en charge par le CSRH des douanes.

Cette sous-destination permet de garantir la continuité du gardiennage pendant les périodes de vacances des agents, en ayant recours à du personnel intérimaire.

Au vu de la consommation 2021 et des données 2022 connues, il est proposé de maintenir les crédits sur cette sous-destination à hauteur de 13 500 €.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 13 500 €

Pour 2023, comme expliqué en amont, aucune dépense de personnel n'est à prévoir pour cette sous-destination.

→ *Personnel* : AE = CP = 0 €

Sous destination 1-6. Nettoyage et entretien des parties communes

En €	Exécuté 2021		BR II 2022		BI 2023	
Nature	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	1 000 434	913 707	1 121 000	1 121 000	950 000	950 000
Personnel	4 454	4 454	4 000	4 000	0	0

Les contrats relatifs aux prestations de nettoyage des parties communes et d'entretien des espaces verts nécessaires sur l'ensemble du parc domanial sont financés sur ce poste de dépenses et occasionnent une charge financière substantielle bien que neutralisée en partie sur l'exercice de l'année suivante, par la régularisation des charges locatives.

Les montants sont d'une part en AE pour couvrir les engagements fermes souscrits dans l'année 2023, qu'ils soient annuels ou pluriannuels, d'autre part en CP pour couvrir l'exécution des dépenses afférentes aux contrats d'entretien ou prestations ponctuelles.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 950 000 €

DESTINATION 2. Gestion et entretien du patrimoine immobilier

Evolution des crédits exécutés en 2021 et ouverts au BR II 2022 et BI 2023 (en euros) sur la destination 2 :

SDEST 2 (en €)	Exécuté 2021		BR II 2022		BI 2023		Evolution en % BI/BR	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	4 109 098	4 375 442	3 911 000	4 370 500	3 787 000	3 930 000	-3,17 %	-10,08 %
Investissement	6 791 156	4 419 472	4 848 000	5 900 000	3 580 100	5 080 100	-26,15 %	-13,90 %
TOTAL	10 900 254	8 794 914	8 759 000	10 270 500	7 367 100	9 010 100	-15,89 %	-12,27 %

Sous destination 2-2. Travaux prévus au titre de la programmation immobilière (PI)

Les dépenses afférentes à cette sous-destination affectent à la fois l'enveloppe *fonctionnement* et celle d'*investissement*, afin de permettre la poursuite des opérations en cours et la mise en place de nouvelles opérations. Elles se répartissent comme suit :

- Les dépenses de fonctionnement recouvrent les travaux de rénovation, les rémunérations fixes des mandataires, la publicité des travaux à réaliser, ainsi que les déménagements temporaires éventuels.
- Les dépenses d'investissement sont constituées des travaux proprement dits, ainsi que des frais accessoires afférents à ceux-ci (rémunération variables des mandataires, diagnostics et études préalables, maîtrise d'œuvre...).

Montants en euros (€)	Fonctionnement (FCT) AE		Fonctionnement (FCT) CP		Investissement (INV) AE		Investissement (INV) CP	
	BR2	BI 23	BR2	BI 23	BR2	BI 23	BR2	BI 23
Travaux PI < 2023	4 500	-	10 000	3 000	1 615 000	213 000	3 186 000	1 713 000
Travaux PIC 2023	-	-	-	-	2 364 000	2 663 100	1 577 000	2 663 100
RF	-	172 000	300 000	312 000	-	-	-	-
RV	-	-	-	-	330 000	204 000	360 000	204 000
Rénovations	552 000	505 000	556 000	505 000	-	-	-	-
Plans de relance et de résilience	1 000	-	1 000	-	192 000	-	430 000	-
Contrat DGDDI (sous-dest2-3 au BI 2023)	142 500	-	142 500	-	227 000	-	227 000	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	700 000	677 000	1 009 500	820 000	4 728 000	3 080 100	5 780 000	4 580 100

Ventilation des opérations de programmation immobilière (en €) :

Cette sous-destination reprend :

1. Les travaux de l'année 2023 soumis au vote du conseil d'administration dans le cadre de la programmation immobilière cadre 2022-2024 : ils sont prévus pour 2 663 100 € en AE et en CP.
2. Les demandes de rénovations de logements, aussi soumis au vote du conseil d'administration dans le cadre de la programmation immobilière 2022-2024 : pour 2023, il est proposé une enveloppe de 505 000 € en AE et CP.
3. Les travaux de PI votés avant 2023 dont la réalisation n'est pas encore achevée : il est prévu un montant de 213 000 € en AE et 1 713 000 € en CP afin de permettre à l'établissement d'achever les travaux des PI antérieures à 2023.

Sous destination 2-3. Travaux d'entretien courant, hors PI

En €	Exécuté 2021		BR II 2022		BI 2023	
Nature	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	1 041 211	829 428	1 061 000	1 211 000	900 000	900 000
Investissement	110 083	82 908	120 000	120 000	500 000	500 000

Les bâtiments du parc domanial de l'établissement font l'objet de menus travaux dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments. Cet entretien est assuré par les services territoriaux et consomme des crédits de fonctionnement et d'investissement.

En 2021, ce poste a fait l'objet d'un abondement exceptionnel pour permettre aux services territoriaux d'effectuer certains travaux et 2022 a également eu une enveloppe conséquente pour permettre aux ST d'effectuer eux-mêmes certains travaux de l'enveloppe du fonds d'action en 2022.

En 2023, la ligne Investissement traduira uniquement les dépenses financées par le fonds d'amélioration du cadre de vie au titre de l'exercice budgétaire.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 900 000 €

→ *Investissement* : AE = CP = 500 000 €

Sous destination 2-5. Impôts, taxes et primes d'assurance

Exécuté 2021 en €		BR II 2022		BI 2023	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
2 118 961	2 118 961	2 150 000	2 150 000	2 210 000	2 210 000

Cette sous-destination constitue un poste de dépense structurel de l'établissement. Ainsi, en 2021 elle représentait 15,4 % de la totalité des CP décaissés.

La fiscalité supportée par l'établissement comprend :

1. les taxes foncières, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
2. les taxes d'habitation des chambres meublées,
3. pour une part plus résiduelle les taxes d'habitation des logements vacants (THLV) perçues sur un certain nombre de territoires.

→ *Fonctionnement* : $AE = CP = 2\,000\,000\text{ €}$

En raison du renouvellement du marché d'assurance, il est prévu de prévoir 210 000 € AE/CP par pour cette sous-destination :

→ *Fonctionnement* : $AE = CP = 210\,000\text{ €}$

DESTINATION 3. Fonctions support

Les crédits ouverts au BI 2023 (en €) marquent une hausse sur la destination 3, par rapport au BR II 2022. Ils sont ventilés comme suit :

En €	BR II 2022		BI 2023		Evolution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	167 080	238 120	201 500	228 500	20,60 %	-4,04 %
Investissement	10 000	10 000	10 000	10 000	0,00 %	0,00 %
TOTAL	177 080	248 120	211 500	238 500	19,44 %	-3,88 %

Sous destination 3-1. Fournitures et équipements administratifs

Exécuté 2021 en €		BR II 2022	BI 2023
AE	CP	AE/CP	AE/CP
8 790	8 790	8 000	10 000

Ces crédits de fonctionnement supportent d'éventuelles dépenses de fournitures administratives et de communication. Compte tenu des exécutions 2021 et 2022, ils sont portés à 10 000 €.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 10 000 €

Sous destination 3-2. Frais de mission et de réception

Exécuté 2021 en €		BR II 2022	BI 2023
AE	CP	AE/CP	AE /CP
197	222	5 000	15 000

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont notamment retracés dans cette sous-destination. Les frais liés à l'organisation de certaines formations à destination des élus sont également repris dans cette catégorie.

Il est proposé d'inscrire 15 000 € sur ce poste de dépense afin de permettre l'organisation d'un séminaire regroupant les services territoriaux.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 15 000 €

Sous destination 3-3. Formation professionnelle et prestations de conseil

Exécuté 2021 en €		BR II 2022		BI 2023	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
33 360	45 370	42 080	104 120	12 000	39 000

Pour 2023, les crédits inscrits dans cette sous-destination regroupent :

- 1) Des frais divers à hauteur de 5 000 € ;
- 2) Les dépenses afférentes à la certification des comptes de l'établissement s'élèvent à 27 000 € de CP ;
- 3) 7 000 € en AE/CP au titre d'une formation annuelle en pathologie du bâtiment ;

→ *Fonctionnement* : AE = 12 000 € / CP = 39 000 €

Tableau récapitulatif :

En €	AE 2023	CP 2023
Frais divers	5 000	5 000
Mazars (Commissariat aux comptes)	0	27 000
Formation pathologie du bâtiment	7 000	7 000
TOTAL (en €)	12 000	39 000

Sous destination 3-4. Informatique

En €	Exécuté 2021		BR II 2022		BI 2023	
Nature	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	115 595	166 617	87 000	96 000	149 500	149 500
Investissement	9 900	0	10 000	10 000	10 000	10 000

Les crédits dévolus à l'informatique recouvrent plusieurs composantes :

- la maintenance des applications déjà utilisées par les services ;
- les coûts complémentaires de développement des nouveaux progiciels.

Les prévisions de dépenses sont réparties ainsi :

1) Eksae (ex-Cegid Public) :

- a) 19 000 € d'AE/CP afin d'assurer la maintenance d'Y2 ;
- b) 14 000 € pour la montée de version en Oracle 19 et licence Oracle ;
- c) 8 000 € pour l'installation du module Infinoe.

2) SOPRA-STERIA :

- a) 20 000 € d'AE/CP au titre de l'interfaçage entre le logiciel Ulis et Y2 ;
- b) 33 000 € d'AE/CP pour la maintenance ;
- c) 25 000 € d'AE/ CP pour l'avis d'échéance ou la relance d'assurance ;
- d) 10 000 € d'AE/CP pour la licence Oracle ;
- e) 4 500 € d'AE/CP pour l'intervention Oracle ;
- f) 7 000 € d'AE/CP pour la prestation d'accompagnement ;
- g) 1 000 € d'AE/CP pour JSI.

3) GFI: 8 000 € d'AE/CP pour la maintenance et l'assistance d'Immos.net et Sirepa afin d'accéder aux données budgétaires et comptables des exercices antérieurs à 2018.

Répartition détaillée des dépenses liées à l'informatique – BI 2023					
En €		Fonctionnement		Investissement	
		AE	CP	AE	CP
EKSAE (Y2)	Maintenance	19 000	19 000	-	-
	Licence+montée de version Oracle	14 000	14 000	-	-
	Installation Infinoe	8 000	8 000	-	-
	TOTAL	41 000	41 000	0	0
ULIS (Sopra)	Interfaçage	20 000	20 000	-	-
	Licence Oracle	10 000	10 000	-	-
	Intervention Oracle	4 500	4 500	-	-
	Maintenance Ulis + dev spécifiques	33 000	33 000	-	-
	Avis d'échéance ou relance assurance	25 000	25 000	-	-
	Prestation accompagnement 5J	7 000	7 000	-	-
	JSI	1 000	1 000	-	-
	TOTAL	100 500	100 500	0	0
GFI	Immos.net & Sirepa	8 000	8 000	-	-
Réserve		0	0	10 000	10 000
TOTAL GENERAL		149 500	149 500	10 000	10 000

→ Fonctionnement : AE = 149 500 € / CP = 149 500 €

→ Investissement AE = CP = 10 000 €

Sous destination 3-5. Impayés, contentieux et pénalités

Cette sous-destination regroupe essentiellement les frais de recouvrement d'huissier et, dans une moindre mesure, les pénalités de retard (*intérêts moratoires*).

Au vu de l'exécuté 2022, il est proposé de revoir à la baisse le montant des impayés de 10 000 € par rapport au BR II 2022.

Exécuté 2021		BR II 2022	BI 2023
AE	CP	AE/CP	AE/CP
8 115	8 115	25 000	15 000

→ Fonctionnement : AE = CP = 15 000 €

ANNEXE II - RAPPEL DES DESTINATIONS

DESTINATION 1. Gestion locative et habitabilité des logements

Sous-destination 1-1. Versements aux bailleurs

Sous-destination 1-2. Versements aux locataires

Sous-destination 1-3. Fluides et énergies

Sous-destination 1-4. Équipements divers au sein des logements

Sous-destination 1-5. Gardiennage et sécurité

Sous-destination 1-6. Nettoyage et entretien des parties communes

DESTINATION 2. Gestion et entretien du patrimoine immobilier

Sous-destination 2-2. Travaux prévus au titre de la programmation immobilière

Sous-destination 2-3. Travaux d'entretien courant, hors PI

Sous-destination 2-5. Impôts, taxes et primes d'assurance

DESTINATION 3. Fonctions support

Sous-destination 3-1. Fournitures et équipements administratifs

Sous-destination 3-2. Frais de mission et de réception

Sous-destination 3-3. Formation professionnelle et prestations de conseil

Sous-destination 3-4. Informatique

Sous-destination 3-5. Impayés, contentieux et pénalités

ANNEXE III - LES RECETTES

Comme pour les exercices précédents, les recettes de l'établissement sont globalisées par nature. En effet, l'EPA ne perçoit pas de recettes fléchées, c'est-à-dire affectées dès leur adoption budgétaire à une catégorie de dépenses.

Les recettes de l'établissement sont catégorisées en *recettes propres* et en *autres financements de l'État*. Elles représentent un total prévu de **12 298 218 €** pour l'exercice 2023 contre 12 286 805 € au BR II 2022 et 11 490 805 € au BI 2022.

S'agissant des versements perçus au titre du Compte d'affectation spéciale (CAS), il est trop tôt pour connaître les montants liés aux retours de cession. Aussi, ils seront inscrits sur le budget rectificatif 2023.

Les recettes globales 2023 présentées ci-après sont en très légère augmentation par rapport à celles prévues BR II 2022 et stables par rapport à l'exécuté 2021.

I. Recettes propres

L'ensemble des recettes propres de l'établissement s'élève à **10 998 218 €** pour l'année 2023.

Exécuté 2021 en €	BR II 2022	BI 2023	Variation BI/BR
11 153 206	10 830 805	10 998 218	1,5%

A. Loyers

La prévision du montant des redevances d'occupation pour l'année 2023 devrait atteindre, sur une hypothèse de douze mois d'encaissements, **7 980 000 €**. Elle résulte d'une augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2023 de **2 %**.

Cette prévision de recettes se répartit comme suit :

- 7 590 000 € au titre des loyers du parc domanial ;
- 390 000 € au titre des loyers du parc locatif.

B. Provisions pour charges

Le montant prévisionnel des provisions pour charges à percevoir est proposé à hauteur de 2 800 000 €. Ce montant a été revu à la hausse de 300 000 € par rapport aux années précédentes en raison de l'augmentation des charges compte tenu du contexte international.

C. Produits annexes

L'établissement perçoit diverses recettes, accès aux antennes TV essentiellement, versées par les locataires de ses logements. Cette recette est estimée à hauteur de 20 000 €.

Depuis 2021, l'établissement perçoit le remboursement d'un prêt consenti au profit d'un bailleur à hauteur de 240 000 €, dans le cadre d'une convention de réservation rue de l'Église à Paris. Échelonné sur dix ans, l'échéancier prévoit ainsi un remboursement à hauteur de 24 000 € par an.

Le loyer du terrain de la rue de Thionville rapportera 24 218 € à l'établissement. Ce terrain a été loué à I3F dans le cadre d'un bail qui organise la construction et la location de logements à destination des douaniers pendant une durée déterminée.

Enfin, comme pour l'exercice précédent, sont attendus des retours liés à la gestion courante de

l'établissement : régularisation de charges locatives et reversements de fonds par les mandataires, pour 70 000 € .

L'ensemble des produits annexes représente donc un total de 138 218 €.

D. Indemnisation des assurances

L'indemnisation des sinistres de la part des assurances au bénéfice de l'établissement est évaluée comme lors des précédents exercices à 30 000 €.

E. Les premières mises de Masse

Les premières mises de Masse sont évaluées à 50 000 €.

II. Autres financements de l'État

Exécuté 2021 en €	BR II 2022	BI 2023	Variation BI/BR
1 308 361	1 456 000	1 300 000	-10,7%

A. Subvention de la DGDDI

Le montant de la subvention versée par la DGDDI à la Masse en 2023 est prévu pour 500 000 €, identique aux quatre années précédentes.

B. Fonds d'amélioration du cadre de vie

La mise en place du fonds d'amélioration du cadre de vie le 4 avril 2022 conduit à prévoir une subvention supplémentaire de 500 000 € pour 2023, comme en 2022. Cette somme correspond à un quart de la somme de 2M€ allouée à la Masse pour les années 2022 à 2025.

C. Part-État

L'établissement perçoit de la DGDDI des remboursements fondés sur une répartition du coût de fonctionnement de locaux partagés. L'EPA paie dans un premier temps l'intégralité des charges (sous-destination 1-2 *versements aux locataires*) et récupère auprès de l'État dans un second temps la proportion dont il a la charge.

Ces recettes sont évaluées à 100 000 € pour 2023, au regard de l'exécution des années antérieures. Cette estimation est la contrepartie des prévisions de décaissements effectués pour les parts-État dans la sous-destination 1-2. Cette dernière se répercute par conséquent sur les sommes que l'État doit restituer à l'établissement.

D. Dégrèvements d'impôts

Recette devenue incertaine pour l'établissement, il est prévu un montant de 200 000 €. Si le montant exact de la recette est incertaine d'année en année et que l'EPA était réticent à afficher des sommes plus importantes au BI, il est à noter que la moyenne perçue ces trois dernières années est de 234 280 €.

ANNEXE IV : Les opérations non budgétaires : les dépôts de garantie

Les dépôts de garantie correspondent à un mois de loyer hors charge. Ils sont destinés à couvrir d'éventuelles réparations devant rester à la charge du locataire lors de la libération du logement. Dans le cas contraire, ils ont vocation à être restitués au locataire sortant.

Dans le cadre de la réglementation GBCP, les dépôts de garantie versés ou remboursés ne constituent pas des opérations budgétaires. En effet, elles ne dépendent que de la comptabilité générale. Ainsi, si elles affectent bien la trésorerie, elles n'ont en revanche aucune conséquence sur le solde budgétaire.

Pour l'année 2023, étant donné que les loyers augmentent du fait de l'IRL, l'augmentation est répercutée sur les dépôts de garantie.

Dépôts de garantie et cautions en € (comptes 16 511 et 16 518)	2021 (exécuté)	2022 (BR II)	2023 (BI)	Écart 2022/2023	Variation 2022/2023
Encaissements	160 450	170 000	176 000	6 000	3,53 %
Décaissements	116 126	140 000	140 000	0	0,00 %

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget Initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES								
	Montants Compte financier 2021		Montants BR II 2022		Montants BI 2023		Ecart entre le BI 2023 et le BR II 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	107 904	107 904	64 000	64 000	-	-	-64 000	-64 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>								
Fonctionnement	9 005 310	9 195 164	9 412 580	10 418 120	9 342 000	9 559 500	-70 580	-858 620
Intervention								
Investissement	6 801 056	4 419 472	4 858 500	5 910 000	3 590 100	5 090 100	-1 268 400	-819 900
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	15 914 270	13 722 540	14 335 080	16 392 120	12 932 100	14 649 600	-1 402 980	-1 742 520
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		-		-		

RECETTES				
Montants Compte financier 2021	Montants BR II 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 et le BR II 2022	
12 461 568	12 286 805	12 298 218	11 413	Recettes globalisées
				Subvention pour charges de service public
1 308 362	1 456 000	1 300 000	-156 000	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
			-	Autres financements publics
11 153 206	10 830 805	10 998 218	167 413	Recettes propres
			-	
			-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
12 461 568	12 286 805	12 298 218	11 413	TOTAL DES RECETTES (C)
1 260 972	4 105 315	2 351 382		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine – BI 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination – BI 2023

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Destination 1 : « gestion locative et habitabilité des logements »	0	0	5 353 500	5 401 000					5 353 500	5 401 000
Destination 2 : « gestion et entretien du patrimoine immobilier »			3 787 000	3 930 000			3 580 100	5 080 100	7 367 100	9 010 100
Destination 3 : « fonctions support »			201 500	228 500			10 000	10 000	211 500	238 500
TOTAL	0	0	9 342 000	9 559 500	0	0	3 590 100	5 090 100	12 932 100	14 649 600
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B										-

Tableau des recettes par origine - BI 2023

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Origine 1		1 300 000			10 998 218				12 298 218
TOTAL	0	1 300 000	0	0	10 998 218	0	0	0	12 298 218
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C									2 351 382

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Initial 2023
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2021	BR II 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2022	PRODUITS	Montants Compte financier 2021	BR II 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2022
Personnel	107 666	64 000	0	-64 000	Subventions de l'Etat	500 000	1 000 000	1 000 000	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 059 471	14 882 586	13 937 387	-945 199	Autres subventions				
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	13 985 417	13 352 265	13 443 411	91 146
TOTAL DES CHARGES (1)	14 167 137	14 946 586	13 937 387	-1 009 199	TOTAL DES PRODUITS (2)	14 485 417	14 352 265	14 443 411	91 146
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	318 280		506 024	506 024	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		594 321		-594 321
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 485 417	14 946 586	14 443 411	-503 175	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 485 417	14 946 586	14 443 411	-503 175

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2021	BR II 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	318 280	-594 321	506 024	1 100 345
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 281 144	4 464 466	4 377 887	-86 579
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 368 499	2 245 460	2 145 193	-100 267
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	439 426	467 500		-467 500
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	428 943	467 500		-467 500
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 241 408	1 624 685	2 738 718	1 114 033

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2021	BR II 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2022	RESSOURCES	Montants Compte financier 2021	BR II 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2022
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	2 241 408	1 624 685	2 738 718	1 114 033
Investissements	4 912 263	5 910 000	5 090 100	-819 900	Financement de l'actif par l'État	593 403	180 000		-180 000
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières (dépôts de garantie)	116 126	140 000	140 000		Augmentation des dettes financières (dépôts de garantie)	160 450	170 000	176 000	6 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 028 389	6 050 000	5 230 100	-819 900	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 995 261	1 974 685	2 914 718	940 033
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)					Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 033 128	4 075 315	2 315 382	-1 759 933

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2021	BR II 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-2 033 128	-4 075 315	-2 315 382	1 759 933
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-791 016			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 242 112	-4 075 315	-2 315 382	1 759 933
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	10 475 860	6 400 545	4 085 163	-2 315 382
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 545 343	-1 545 343	-1 545 343	
Niveau final de la TRESORERIE	12 021 203	7 945 888	5 630 506	-2 315 382

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	7 945 888	7 678 792	7 716 486	7 018 673	7 097 515	7 144 829	7 483 863	7 532 812	7 547 049	8 232 005	6 860 026	6 660 986	88 918 923
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	272 085	1 136 937	705 387	1 423 253	780 578	1 201 703	1 022 939	838 528	1 305 084	905 123	1 281 352	1 425 324	12 298 218
Subvention pour charges de service public													-
Autres financements de l'État	22 029	12 469	11 982	368 425	24 230	16 458	234 543	25 320	276 971	31 975	221 267	54 331	1 300 000
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics													-
Recettes propres	250 055	1 124 469	693 405	1 054 828	756 347	1 185 245	788 396	813 208	1 028 113	873 149	1 060 085	1 370 994	10 998 218
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
<i>Opérations non budgétaires</i>	4 201	9 134	16 791	9 210	13 815	17 244	10 416	28 006	24 077	14 373	11 141	17 582	176 000
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	4 201	9 134	16 791	9 210	13 815	17 244	10 416	28 006	24 077	14 373	11 141	17 582	176 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	276 286	1 146 072	722 178	1 432 463	794 393	1 218 947	1 033 355	866 534	1 329 161	919 496	1 292 493	1 442 907	12 474 218
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	537 509	1 098 047	1 407 050	1 344 210	739 861	871 180	974 294	838 132	625 138	2 279 719	1 480 696	2 454 738	14 649 600
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	370 813	615 221	854 993	755 500	482 124	463 559	534 204	445 109	426 698	1 874 140	1 078 364	1 658 774	9 559 500
Intervention													-
Investissement	166 696	482 827	552 057	588 711	257 737	407 620	440 090	393 023	198 441	405 579	402 332	795 964	5 090 100
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel													-
Fonctionnement													-
Intervention													-
Investissement													-
<i>Opérations non budgétaires</i>	5 873	10 331	12 940	9 410	7 218	8 734	10 112	14 164	19 067	11 756	10 836	19 560	140 000
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements	5 873	10 331	12 940	9 410	7 218	8 734	10 112	14 164	19 067	11 756	10 836	19 560	140 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	543 382	1 108 378	1 419 991	1 353 620	747 079	879 913	984 406	852 296	644 206	2 291 475	1 491 532	2 474 298	14 789 600
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-267 096	37 694	-697 813	78 843	47 314	339 034	48 949	14 238	684 955	-1 371 979	-199 039	-1 031 391	-2 316 293
SOLDE CUMULE (1) + (2)	7 678 792	7 716 486	7 018 673	7 097 515	7 144 829	7 483 863	7 532 812	7 547 049	8 232 005	6 860 026	6 660 986	5 629 595	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

			Prévision 2023										Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2023	AE consommées les années antérieures à 2023	AE reprogrammées ou reportées en 2023	AE nouvelles ouvertes en 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023	CP ouverts les années antérieures à 2023	CP consommés les années antérieures à 2023	CP reprogrammés ou reportés en 2023	CP nouveaux ouverts en 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023	AE prévues en 2024	CP prévus en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues > 2026	CP prévus > 2026
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
PI antérieures A 2023 et plan de résilience	Personnel	0																
	Fonctionnement	369 867	369 867	155 344				165 297	95 872		3 000	3 000						
	Intervention	0																
	Investissement	10 723 024	10 510 024	9 248 821		213 000	213 000	10 874 269	6 307 076		1 713 000	1 713 000						
Total PI <2023		11 092 891	10 879 891	9 404 165	-	213 000	213 000	11 039 566	6 402 948	-	1 716 000	1 716 000	-		-	-	-	-
PI 2023 dont réserves	Personnel	-					-					-						
	Fonctionnement	472 000				472 000	472 000	-	-		615 000	615 000						
	Intervention	-					-					-						
	Investissement	2 867 100				2 867 100	2 867 100				2 867 100	2 867 100		-				
Total PI 2023		3 339 100	-	-	-	3 339 100	3 339 100	-	-	-	3 482 100	3 482 100	-	-				
Rénovations d'appartement (PI 2023)	Personnel	-					-					-						
	Fonctionnement	505 000				505 000	505 000				505 000	505 000						
	Intervention	-					-					-						
	Investissement	-					-				-	-						
Total Rénovations d'appartement 2023		505 000	-	-	-	505 000	505 000	-	-	-	505 000	505 000						
Total opérations de PI (fonctionnement)		1 346 867	369 867	155 344	-	977 000	977 000	165 297	95 872	-	1 123 000	1 123 000		-				
Total opérations de PI (investissement)		13 590 124	10 510 024	9 248 821	-	3 080 100	3 080 100	10 874 269	6 307 076	-	4 580 100	4 580 100		-				
Total opérations de PI		14 936 991	10 879 891	9 404 165	-	4 057 100	4 057 100	11 039 566	6 402 948	-	5 703 100	5 703 100		-				
Réservation de logements	Personnel	0					-											
	Fonctionnement	400 000				400 000	400 000				447 500	447 500						
	Intervention	0					-											
	Investissement	0					-											
Total réservation de logements		400 000	-	-	-	400 000	400 000	-	-	-	447 500	447 500	-	-	-	-	-	-
	Ss total personnel	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total fonctionnement	1 746 867	369 867	155 344	-	1 377 000	1 377 000	165 297	95 872	-	1 570 500	1 570 500	-	-	-	-	-	-
	Ss total intervention	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total investissement	13 590 124	10 510 024	9 248 821	-	3 080 100	3 080 100	10 874 269	6 307 076	-	4 580 100	4 580 100	-	-	-	-	-	-
TOTAL		15 336 991	10 879 891	9 404 165	-	4 457 100	4 457 100	11 039 566	6 402 948	-	6 150 600	6 150 600	-	-	-	-	-	-

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Op. 1	Financement de l'Etat*	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.1	-	-	-	-	-	-
Op. 2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-
	Ss total financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements publics	-	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR II 2022	BI 2023
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	8 323 248	6 266 208
	2 Niveau initial du fonds de roulement	10 475 860	6 400 545
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-1 545 343	-1 545 343
	4 Niveau initial de la trésorerie	12 021 203	7 945 888
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	12 021 203	7 945 888
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	14 335 080	12 932 100
	6 Résultat patrimonial	-594 321	506 024
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	1 624 685	2 738 718
	8 Variation du fonds de roulement	-4 075 315	-2 315 382
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	30 000	36 000
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire (8-9-10-11)	-4 105 315	-2 351 382
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-30 000	-36 000
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-4 075 315	-2 315 382
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-4 075 315	-2 315 382
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		
	16 Variation des restes à payer	-2 057 040	-1 717 500
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	6 266 208	4 548 708
	18 Niveau final du fonds de roulement	6 400 545	4 085 163
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-1 545 343	-1 545 343
	20 Niveau final de la trésorerie	7 945 888	5 630 506
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	7 945 888	5 630 506

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale